

ville de Cambrai

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

OBJET : N° 1

RAPPORTEUR : Monsieur Le MAIRE

**INTITULÉ : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE
L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 14 Mars 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. DOBREMETS Adjoint au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÈDE ; Mme SAYDON ; M. FLAMEIN ;
M. LAURENT ; M. SIMPERE ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ;
Mme CHATELAIN ; M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;
M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS
M. SIMÉON qui a donné procuration à Mme WIART
M. TRANOY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 8 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre des décisions.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS :

Décision n°2023-1 La Ville de Cambrai décide de mettre en location au profit de Madame Maryline BLOTTIERE, le logement situé 12 rue Jean Mermoz pour une durée d'un an renouvelable. Le loyer est fixé à 450€.

Décision n°2023-2 La concession entre la Ville de Cambrai et Madame Aline HERBIN pour le logement situé 32 rue Paul Bert est acceptée dans toutes ses clauses et conditions à compter du 19 janvier 2023. Le loyer est fixé à 500€.

Décision n°2023-3 La décision en date du 28 janvier 2009 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé au 2ème étage de l'Hôtel de Ville à Monsieur Vincent BAVENCOFFE est reconduite dans les mêmes conditions pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2023. Le loyer est fixé à 314,38€.

Décision n°2023-4 La convention en date du 7 mars 2022 fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé 20 rue Neuve à l'association METIERS D'ART EN CAMBRESIS, est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} mars 2023. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2023-5 La convention en date du 7 mars 2022 fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé 20 rue Neuve à l'association SHOP IN CAMBRAI, est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} mars 2023. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2023-6 La convention en date du 14 janvier 2004 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville à l'association CAP NORD, est annulée dans toutes ses clauses et conditions à compter du 14 février 2023.

Décision n° 2023-7 Emprunt d'un million d'Euros auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements 2022-2023.

Décision n°2023-8 La concession entre la Ville de Cambrai et Monsieur Maxime MERIAUX relative à la mise à disposition par nécessité absolue de service d'un immeuble situé 77 rue Jean Goude est acceptée toutes ses clauses et conditions pour la période du 15 mars au 31 octobre 2023.

Décision n°2023-9 Création d'une régie de recette destinée à l'encaissement des droits d'un bilan et suivi complémentaire médical d'activités physiques. Cette régie est installée à la Maison Sport Santé.

Décision n°2023-10 Décision modificative relative au spectacle « VIKTOR VINCENT –MENTAL CIRCUS» précédemment programmé le jeudi 17 novembre à 20h30, reporté au 15 mars 2023.

Décision n°2023-11 L'arrêté en date du 13 mars 2008 fixant les conditions de mise à disposition d'un immeuble situé 15 rue Raymond Gernez à Madame Bernadette ORIA est reconduit dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} avril 2023. Le loyer est fixé à 288,19€.

Décision n°2023-12 L'arrêté en date du 13 avril 2011 fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé 1 rue du Général Frères au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est reconduit dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} avril 2023. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2023-13 La convention en date du 18 mars 2014 fixant les conditions de mise à disposition d'une salle situé rue Lafayette à l'association Miniature Créatif est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} avril 2023. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°2023-14 La décision en date du 23 février 2017 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 51 avenue de Bouchain à Madame Angélique MARAUT est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} avril 2023. Le loyer est fixé à 598,01€.

Décision n°2023-15 La convention en date 4 mars 2019 fixant les conditions de mise à disposition d'un emplacement de parking situé 1 rue Général Frère à Monsieur Adrien LEMAIRE est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} avril 2023. Le loyer est fixé à 58,35€.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT




A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Vaillant', is written over a circular blue official stamp of the Municipality of Cambrai.

Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN



A long, horizontal handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp of the Municipality of Cambrai.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le
ID : 059-215901224-20230320-1_20032023-DE



The S100 logo, consisting of the number '100' in a stylized font with a blue swoosh underneath, is positioned to the right of the vertical text.